



Mesdames et Messieurs les Membres d'honneur de la SVC,  
Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les délégués des sociétés de tir,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le rapport annuel de nos activités, ainsi que le matériel de vote qui vous permettra de vous prononcer sur les divers points réglementaires de notre assemblée des délégués.

La pandémie a eu raison de notre rencontre annuelle si conviviale. Nous avons choisi de ne pas nous laisser abattre et de procéder aux « obligations statutaires » par correspondance, afin de ne pas mettre en péril la reprise de notre sport dans les meilleurs délais.

Afin que vous puissiez voter en toute connaissance de cause, nous avons préparé, ce petit fascicule contenant quelques explications complémentaires sur les sujets qui ne se trouveraient pas dans notre rapport annuel.

En lieu et place du bulletin de vote en annexe, il est possible de voter à l'aide du formulaire disponible sur notre site internet [www.tir-vd.ch](http://www.tir-vd.ch). Le dernier délai est fixé au 1<sup>er</sup> mars 2021, date du timbre postal.

Tous les autres points plus honorifiques et festifs, ainsi que les hommages à nos disparus, sont reportés à la prochaine assemblée des délégués, qui reste prévue à Clarens, puisque les organisateurs de cette année ont souhaité aller au bout de la démarche et donc poursuivre l'aventure en 2022.

Pour des informations plus « techniques », vous avez la possibilité d'aller consulter la présentation qui remplace notre séance d'information de décembre, qui se trouve sur notre site internet.

Nous espérons que cette manière de faire vous conviendra et nous vous tiendrons bien entendu informés dès que la reprise de nos activités sera possible.

En attendant, nous vous souhaitons de rester en bonne santé et vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos salutations sportives et cordiales.

Catherine Pilet

Présidente

# Décisions et objets soumis au vote

de la 197<sup>ème</sup> assemblée des délégués de la Société Vaudoise des Carabiniers.

En raison de la pandémie, le comité cantonal a dû se résoudre à annuler l'assemblée des délégués. Il propose que les diverses décisions statutaires soient approuvées par un vote par correspondance. Voici une liste des objets et la documentation y afférente, lorsqu'ils ne sont pas traités dans le Rapport annuel :

1	<b>Approbation du PV de l'AD 2020 à Mézières</b>	Rapport annuel/site
2	<b>Approbation des comptes 2020</b>	Rapport annuel
3	<b>Approbation du budget 2021</b>	Rapport annuel
4	<b>Approbation du rapport de la commission de vérification des comptes</b>	Rapport annuel
5	<b>Approbation Cotisations – Contributions et Taxes</b>	Rapport annuel
5.1	<b>Reconduction taxe formation 2022-2025</b>	Documentation
6	<b>Approbation du rapport de gestion</b>	Rapport annuel
7	<b>Décharge au comité</b>	
8	<b>Election des membres du Comité cantonal pour la période 2021-2024</b>	Documentation
9	<b>Election à la commission de vérification des comptes</b>	Documentation
10	<b>Informations au sujet des subventions et aides suite aux problématiques liées au Covid 19</b>	Documentation
10.1	<b>Prise de connaissance des critères de répartition de la subvention du Canton de Vaud/FFSV</b>	Documentation

**Prochaine assemblée des délégués : dimanche 27 février 2022 à Clarens/Montreux**

Sur demande, de plus amples informations concernant les objets à traiter peuvent être obtenues à notre adresse [info@tir-vd.ch](mailto:info@tir-vd.ch)

## 5.1 Cotisations – Reconduction taxe formation 2022-2025

En page 44, chiffre 20 du rapport annuel 2020 vous trouvez les propositions du comité cantonal pour les cotisations de l'année 2021.

Pour information, en 2021 la FST ne facturera pas la taxe pour « activités publiques ».

Vous trouverez également une proposition de renouveler la taxe de formation de CHF 100.00, pour laquelle quelques explications sont nécessaires :

Le centre de formation et performance Vaud (CFP-VD) filières de formation et promotion de la relève de notre canton dans toutes les disciplines du tir, fonctionne bien et le coût de ce concept, à plein régime, s'élève pour son fonctionnement à environ CHF 50'000.-.

Plusieurs acteurs rentrent en jeu pour son financement, la Fédération sportive suisse de tir, Jeunesse et sports, la SVTS ainsi que la SVC et leurs sociétés. Nous pouvons également compter sur de précieux sponsors qui sont le Fonds du sport Vaudois, l'Assurance Concordia, jusqu'à fin 2021, et l'Association Cantonale Vaudoise des tireurs Vétérans que nous remercions de leurs contributions.

Nous étudions constamment diverses variantes de recherche de fonds, mais les acteurs économiques sont difficiles à convaincre même si certaines disciplines du tir font partie d'une activité sportive, voire même olympique.

Nous adaptons donc constamment la voilure à l'état de nos finances.

En 2017, nous vous avons soumis au vote une taxe de 100.- par société pour la formation et la relève, ceci pour une durée de 4 ans, éventuellement renouvelable. C'est sur ce mode de renouvellement que nous faisons appel à vous. En effet, l'année 2020 a été une année difficile pour toutes les sociétés et le tir a été réduit à environ la moitié de ses activités.

De ce fait, nous n'avons pas utilisé la totalité du budget à disposition pour cette partie « formation et promotion de la relève », ainsi que pour la représentation de notre canton par les équipes vaudoises, lors des habituels concours au niveau Suisse.

D'autre part, les sociétés qui ont tout de même mis en place des formations en 2020 recevront par le biais de la subvention détaillée au point 10.1, une subvention spéciale.

Raison pour laquelle nous vous proposons d'accepter le renouvellement de cette taxe dès 2022, pour une durée de 4 ans. Elle ne vous sera facturée qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## 8. Elections du Comité cantonal

Lors de l'assemblée 2017 à Bourg en Lavaux, les membres du comité ont été élus pour une période de quatre ans, conformément aux statuts de notre Société art 10. Nous sommes arrivés au terme de cette période pour la majorité des membres du CC, par conséquent il faut les réélire.

Avant cela, notre membre Alexandre Bardet nous a fait part de sa démission, par son courrier du 6 juillet 2020. Nous comprenons très bien son choix entre s'investir dans une société de bientôt 200 ans et sa jeune famille, soit ses enfants âgés entre 2 et 5 ans. Alexandre a occupé avec succès, plusieurs postes au sein du comité toujours avec beaucoup d'aisance et a su apporter une touche de modernité et de dynamisme dans tout ce qu'il a entrepris. Laissons-le vivre ce qu'il a à vivre en tant que père de famille en lui indiquant que la porte lui sera toujours ouverte. Il reste pour quelques mois encore le lien local entre l'organisation de notre AD FST/USS à Payerne à fin avril 2021.

En raison des discussions sur la fusion de nos deux associations faîtières cantonales, nous n'allons pas repourvoir son poste cette année. Il sera dispatché au sein de nos membres actuels.

La composition du comité est donc la suivante :

Catherine Pilet, Présidente,

Jean-François Hermann, vice-Président

Françoise Martin, caissière

Virginie Clément, secrétaire

Jean-Luc Cloux

Gilbert Hédiguer

François Barrat,

Maurice Jossevel,

Jacques Mülhemann

Laurent Croset

Louis-Claude Pittet

Georges Bulloz

Il vous est proposé d'élire les personnes susmentionnées pour une période de 4 ans, en bloc.

## 9. Election de la commission de vérification des comptes

Selon l'Art 13 des statuts, la commission de vérification de comptes est composée de 3 membres et d'un suppléant

Le vérificateur est nommé pour une durée de 3 ans. Le plus ancien membre en charge est remplacé chaque année, il préside la commission et présente en principe le rapport à l'AD.

La règle veut que le président/rapporteur pour cette année, Marcel Marmillod, du district Riviera-Pays-d'Enhaut que nous profitons de remercier ici, soit remplacé par un membre provenant du tournoi des districts, soit cette année un représentant du district Jura-Nord Vaudois.

Habituellement présenté par leur société, une fois n'est pas coutume, cette année c'est le comité de la SVC qui vous propose le candidat JEAN-PIERRE CALAME domicilié à Yvonand, né en 1952. Il exerce la magnifique profession de retraité. Trésorier de deux sociétés, soit Amis Tireurs Ballaigues et Armes de Guerre Yvonand. Il possède des compétences de management et de gestion de budget de grandes entreprises, ainsi que de conseils en gestion d'entreprises et particuliers, qu'il a pu mettre en évidence au sein d'une banque et de diverses entreprises.

Merci de faire bon accueil à ce candidat

Tenant compte de cette élection, la commission de gestion 2021 aura la composition suivante

Président      Pierre-André Burnier du district d'Aigle

Membres        Gilbert Marion du district Broye-Vully

                  Pascal Ravy du District Gros-de-Vaud

Suppléant :    Jean-Pierre Calame du district Jura Nord Vaudois.

## 10. Informations au sujet des subventions et aides suite aux problématiques liées au Covid 19

Plusieurs de nos courriers adressés aux sociétés vous ont informé des possibilités d'aide et de soutiens, suite à cette pandémie.

Comme vous pouvez le lire dans notre présentation figurant sur le site [tir-vd.ch](http://tir-vd.ch), qui remplace la séance d'information de décembre, deux solutions vous ont été proposées.

- La 1<sup>ère</sup> consiste en un rapport d'évaluation suite à la mise en place du concept de stabilisation élaboré par l'OFSPD et Swiss Olympic, pour lequel nous vous avons soumis un rapport d'évaluation à nous retourner. Une trentaine de sociétés nous ont retourné leur rapport. La FST vient de nous adresser son rapport pour l'attribution du montant qui lui a été attribué pour 2020 par Swiss Olympic.

Il en ressort que seules les instances d'importance structurelle peuvent être indemnisées. Soit l'ensemble des organisations, des manifestations, des compétitions, etc. qui contribuent à proposer en Suisse la majeure partie des offres dans les différents sports au niveau du sport de masse et/ou de performance (de la relève), s'inscrivant dans le cadre de l'encouragement de l'activité physique et du sport par la confédération.

Les fonds demandés pour les associations/clubs n'ont pas été pris en compte, car ils sont classés comme non pertinents sur le plan structurel.

Le comité de la SVC a pris la décision de poursuivre l'analyse des difficultés rencontrées par ses sociétés et va faire son possible pour soutenir au mieux financièrement les sociétés dont l'avenir pourrait être précaire.

- La 2<sup>ème</sup> s'est vue concrétisée par le versement d'une subvention exceptionnelle à redistribuer à nos sociétés de tir du canton et à ce sujet, vous trouverez, en annexe à ce point, un document que nous vous remercions de bien vouloir prendre connaissance.

Bien entendu que notre travail ne va pas s'arrêter là. Nous allons continuer à rechercher des solutions pour soutenir nos sociétés de tir et permettre à notre sport de reprendre au plus vite et de la meilleure des manières possible.

## 10.1 Critères de distribution de la subvention exceptionnelle

### Exposé de la situation

Les clubs de sport populaire seront soutenus par le biais de leur association cantonale. Celles-ci, au nombre de 38, obtiendront également le doublement de leur subside Fondation du Fonds Sport Vaudois (FFSV) annuel, ce qui représente un peu plus de 1,5 million de francs. Ce surplus sera financé à raison d'un tiers par l'Etat de Vaud et de deux tiers par la FFSV. **Les associations cantonales seront ensuite chargées de répartir cette somme entre tout ou partie de leurs clubs selon des critères qui leur seront propres, en fonction de leur connaissance précise des besoins.** Elles devront présenter leurs critères de distribution et les montants dans le cadre de leur assemblée générale, puis rendre un rapport final au service **de l'éducation physique et du sport.**

### Annnonce des critères

La Société Vaudoise des Carabiniers propose d'associer l'ensemble des sociétés de tir vaudoises de la SVC et de la SVTS à sa distribution, selon les critères de distribution énumérés ci-dessous :

Somme totale reçue		Proposition distribution	
Part FFSV	45'000		
Part VD	25'000		
	70'000		68'460
<b>Attribution 1</b>	Critère : Cotisations de sociétés VD à rembourser à chaque société + supplément de 100.00 alloué aux sociétés qui ont respecté les délais de paiement (SVC15.08/SVTS13.11)		
<b>1. Cotisations VD</b>			<b>Respect délai</b>
53 SVC	120	6'360	131
123 SVC	70	8'610	13'100
27 C50 SVTS	120	3'240	27
15 C10 SVTS	120	1'800	2'700
<b>218</b>		<b>20'010</b>	<b>158</b>
<b>Attribution 2</b>	Critère : Société ayant maintenu la formation des jeunes en 2020/soutien à la formation		
<b>2. Formation 2020</b>			
20 Sté formatrice/F300		2'000	
1 Sté formatrice/P		100	
10 Sté formatrice/C50		1'000	
3 Sté formatrice/C10		300	
<b>31</b>		<b>3'400</b>	
<b>Attribution 3</b>	Toutes les sociétés VD obtiennent un forfait inconvéniens/mesures Covid de 150.00, le numéro de société faisant foi.		
<b>3. forfait Covid toutes à 150.00</b>			
151 Fusil SVC		22'650	
25 P SVC		3'750	
19 C10/50 SVTS		2'850	
<b>195</b>		<b>29'250</b>	
<b>Critère final</b>	Pour bénéficier d'une subvention quelle qu'elle soit, la société doit s'être acquittée au 31.12.20 de l'intégralité des cotisations 2020 auprès de la SVC/SVTS		



Société Vaudoise des Carabiniers

Société Vaudoise des Tireurs Sportifs



A la suite de la prise de connaissance de ces critères par les deux Assemblées des Délégués, les montants seront portés en déduction des cotisations cantonales 2021, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Après cette présentation, ces critères ne pourront faire l'objet d'aucun recours de la part des sociétés membres des deux sociétés cantonales.

Comme demandé, un rapport final commun sera ensuite rendu au Service de l'éducation physique et du sport.

Critères présentés lors de l'AD SVC du 28 février 2021 par voie de correspondance

Catherine Pilet

Présidente SVC

Critères présentés lors de l'AD SVTS du 13 février 2021 par voie de correspondance

Yves Furer

Président SVTS